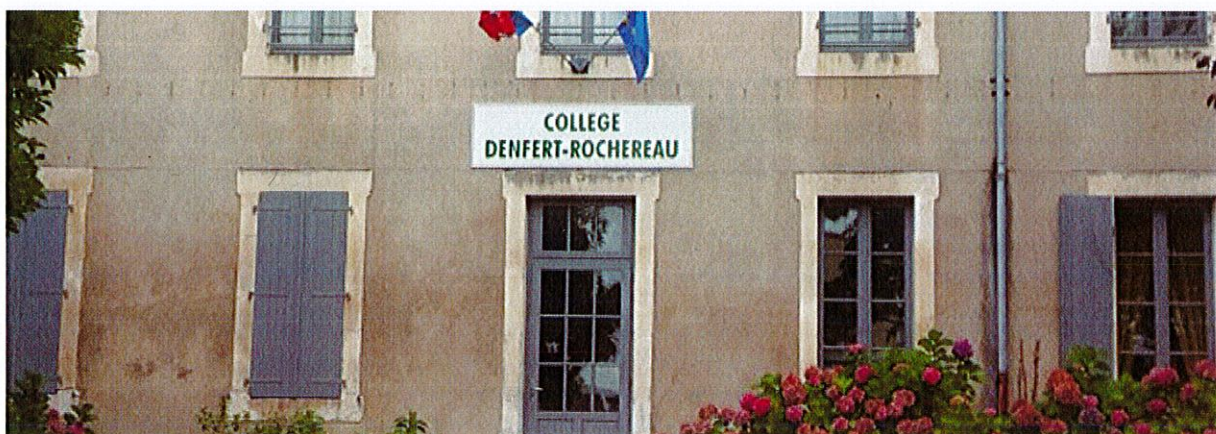


# REGISTRE D'ACCESSIBILITE



COLLEGE DENFERT ROCHEREAU  
31 rue Jean-Jaurès  
BP 36 – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ECOLE  
☎ : 05.49.05.26.99  
✉ : [ce.0790978j@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0790978j@ac-poitiers.fr)

Nom du Chef d'Etablissement : A. PAIRAULT

Nom de la personne chargée de la tenue du registre : V. MORIN

*Le présent document est mis à la disposition au SECRETARIAT*

## Sommaire

|   |        |
|---|--------|
| Textes réglementaires                           | Page 3 |
| Présentation établissement                      | Page 4 |
| Annexe 1 : recensement WC et espace sécurisé    | Page 5 |
| Annexe 2 : formation du personnel               | Page 6 |
| Annexe 3 : Autorisation de Travaux pour les ERP | Page 7 |
| Annexe 4 : fiche de suivi des équipements       | Page 8 |
| Sensibilisation à l'accueil des PSH             | Page 9 |

## Textes réglementaires

### **Les textes de références**

**Décret du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public**

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/3/28/LHAX1702913D/jo/texte>

**Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité**

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/19/LHAL1614039A/jo/texte/fr>



## Accessibilité de l'établissement



**Bienvenue** au Collège Denfert Rochereau

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui  non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui  non

### Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



### Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé  oui  non

→ Le personnel connaît le matériel  oui  non



Contact : ALAIN PAIRAULT - PRINCIPAL DU COLLEGE



### Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET : 197909781

Adresse : 31 rue Jean Jaurès - 79400 SAINT MAIXENT L'ECOLE

## Annexe 1 :



### RECENSEMENT WC

|      | OUVERT   | FERME  |
|------|--|--|
| RDC  | 1 Infirmierie  |  |
| 1ER  |  | 1 bout du couloir (vers salle T3)<br>Code : 1789 |
| 2EME |  | Près de la salle 27<br>Code : 1789               |
| EXT  | Dans la cour principal :<br>1 Fille<br>1 Garçon<br>Dans la cour Boutinard :<br>1 Fille<br>1 Garçon |  |



### ESPACE D'ATTENTE SECURISE

SALLES :

**10**

**Toilette handicapée (code 1789)**

**Toilette handicapée (code 1789)**

**1er étage**

**1er étage**

**2ème étage**

## Annexe 2 :

### Formation du personnel

Sensibilisation faite sur le personnel du secrétariat à l'aide du document existant sur le site : "Bien accueillir les handicapés" (dossier en pj)

## Annexe 3 :

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE ST-MAIXENT-L'ECOLE

### AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Notifiée au nom de l'Etat

**AUTORISATION DE TRAVAUX NUMERO : 079.270.20.H0009**

Présentée par : COLLEGE DE DENFERT ROCHEREAU – BATIMENT PRINCIPAL

Pour : Mise en conformité de l'établissement

Situé : 31 rue Jean Jaurès 79400 ST-MAIXENT-L'ECOLE

- Vu la demande d'autorisation de travaux susvisée ;
- Vu la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées portant diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public ;
- Vu le décret 2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public ;
- Vu l'arrêté du 17 mai 2006 relatif aux caractéristiques techniques pour l'accessibilité aux personnes handicapées ;
- Vu le décret 73-007 du 31 octobre 1973 modifié relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public
- Vu l'avis favorable avec prescriptions de la Sous-Commission Consultative Départementale de Sécurité en date du 12 Novembre 2020 ;
- Vu l'avis favorable avec prescriptions de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité en date du 27 Octobre 2020 ;

#### ARRETE

**ARTICLE 1er :** L'autorisation de travaux susvisée est **ACCEPTÉE** pour le projet décrit dans la demande susvisée sous réserve du respect des prescriptions annexées en pièces jointes.

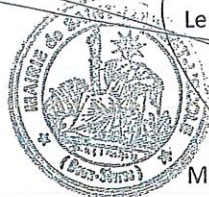
**ARTICLE 2 :** Cette autorisation de travaux est acceptée au nom de l'Etat en application des dispositions de l'article R 111-19-8 du Code de la Construction et de l'Habitation.

**ARTICLE 3 :** Copie du présent arrêté est notifié par la mairie :

- au pétitionnaire
- à la Direction Départementale de l'Équipement des Deux-Sèvres  
79/SACT/EQCA - 39, avenue de Paris - 79022 NIORT Cedex
- à M. le Préfet des Deux-Sèvres (DERCL).
- au Service Départemental d'Incendie & de Secours des Deux-Sèvres

Fait à Saint-Maixent l'Ecole, le 23 Novembre 2020

Le Maire,



M. BAUDRY Stéphane





# SENSIBILISATION A L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



# Bien accueillir les personnes handicapées

## I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangent pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

## II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Les déplacements ;
- ✦ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ✦ La largeur des couloirs et des portes ;
- ✦ La station debout et les attentes prolongées ;
- ✦ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

MINISTÈRE DU LOGEMENT,  
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES  
ET DE LA RURALITÉ  
[www.territoires.gouv.fr](http://www.territoires.gouv.fr)

## 2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

## III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

### A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ La communication orale ;
- ✦ L'accès aux informations sonores ;
- ✦ Le manque d'informations écrites.

#### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

### B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ✦ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ✦ L'usage de l'écriture et de la lecture.

## 2) Comment les pallier ?

- Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

## IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



### A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- + Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- + Le repérage dans le temps et l'espace ;
- + L'utilisation des appareils et automates.

## 2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en «facile à lire et à comprendre» (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

## B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Un stress important ;
- ✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ✦ La communication.

### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.



Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :

APAJH, CDCE, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAI, UMIH, UNAPEI.

Conception - Réalisation : MEDDE-MLETR/SG/SPSSI/ATL2/Benoit Ludefou

